



Secteur Situation Des Personnels

Paris le 6 décembre 2013

à Monsieur Brice Lannaud
Directeur Adjoint de la DGRH
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Monsieur le Directeur,

une mobilisation des enseignants-chercheurs est en cours, qui a suscité une pétition de collègues en faveur de mesures pour débloquer la situation des maîtres de conférences HDR qualifiés. Le problème est sérieux et bien réel. Selon les chiffres du ministère, sur l'ensemble des 2186 qualifiés aux fonctions de professeur d'université en 2008 (la plupart étant MCF), seuls 836 ont obtenu un poste de professeur sur la période 2008-2012. Si parmi les qualifiés non recrutés, certains ont pu opérer une mobilité en dehors de l'enseignement supérieur, nombre de MCF qualifiés ne trouvent donc pas de débouché à leur investissement et à leurs compétences reconnues. Et beaucoup trop de collègues ne se portent pas candidats en raison du manque de postes, des difficultés à une mobilité géographique ou de concours dont l'issue leur apparaît comme déjà jouée d'avance.

Compte tenu de la pyramide des âges et de la diminution des départs en retraite, un bon nombre de ces collègues ont peu d'espoir d'accéder au corps des professeurs d'université alors qu'ils sont qualifiés depuis longtemps. Rappelons qu'ils satisfont à un très haut niveau d'exigence tant au niveau scientifique que dans l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement supérieur. Cette situation est d'autant plus insupportable que la plus grande proportion de ces collègues assure déjà des missions des professeurs : encadrement de doctorants, développement de thématiques nouvelles de recherche, animation d'équipe, cours magistraux à tous les niveaux...

Le SNESUP prend d'autant plus au sérieux les problèmes rencontrés par ces collègues qu'ils risquent de s'amplifier dans le contexte de pénurie budgétaire des universités. L'essentiel de cette situation de blocage vient du non-respect d'une des clauses du relevé de conclusion signé par le ministère en mars 1989 portant sur la revalorisation de la fonction enseignante : le rapport PR/MCF devait être porté à 40/60. Le SNESUP quant à lui revendique toujours un rapport 50/50. En 2012/13, on est loin du compte avec 15654 PR et 34592 MCF (source RERS 2013), hors disciplines médicales et corps spécifiques, où les professeurs sont majoritaires. Pour réaliser les engagements ministériels de 1989, plus de 4000 transformations sont donc nécessaires.

Le SNESUP demande la mise en place urgente d'une procédure de promotion interne des MCF HDR qualifiés vers le corps des PR, qui soit indépendante des concours de recrutement existants et qui n'empiète pas sur les postes publiés chaque année au recrutement par les établissements. Cela passe par un contingent spécifique national de transformations d'emplois de MCF en PR, et la définition de conditions d'accès à cette voie et de critères permettant d'assurer à l'ensemble de ces collègues qu'ils bénéficieront à terme d'une promotion. Une commission nationale se chargerait de

l'étude des dossiers.

Le rapport PR/MCF actuel bien en-deçà de celui prévu en 1989 justifie de plus la mise en œuvre immédiate d'un plan de transformations sur 5 ans avec un chiffrage permettant d'atteindre les objectifs et accélérer la hausse de ce rapport.

Un tel mécanisme a déjà été appliqué avec succès pour l'intégration des assistants dans le corps des MCF à partir de 1999. Il autoriserait de plus une politique volontariste en terme d'égalité femmes-hommes, et pour corriger toute inégalité dont il serait fait constat.

Le projet du ministère de nouvelle voie d'accès au corps des PR (en 5° de l'article 40 du décret statutaire) reste bien trop étriqué, conçu pour un nombre réduit d'heureux bénéficiaires au sein des pouvoirs locaux, et créant une instance de qualification spécifique, autre que le CNU. Il s'avère inutile dans le cadre des propositions bien plus ambitieuses du SNESUP présentées supra, qui touchent l'ensemble des maîtres de conférences HDR qualifiés pour leur offrir en terme de carrière des perspectives de concrétisation de l'implication, du travail et des compétences qui leur ont été reconnues par la communauté universitaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre respectueuse considération.

Philippe Aubry
Secrétaire National du SNESUP

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU
78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS
Tél. : 01. 44. 79. 96. 13. – Fax : 01. 42. 46. 26. 56.
Courriel : sdp@snesup.fr